



COUPE MIDI-PYRÉNÉES DE VTT TRIAL-OPENFREE

Règlement 2013

Article 1 : DÉFINITION

1.1 Le Comité Midi-Pyrénées de la Fédération Française de Cyclisme met en œuvre la Coupe Midi-Pyrénées de VTT Trial Openfree. Cette compétition se déroule sur plusieurs manches à l'issue desquelles est établi un classement général.

Elle est ouverte à tous les compétiteurs licenciés FFC ou non (licence à la journée possible) cependant seuls les pilotes titulaires de la licence FFC pourront figurer au classement général.

1.2 Le VTT Trial Openfree est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial Vtt. Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type vtt équipés de roue 26 pouces au vélo trial 20 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo.

1.3 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

1.4 Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents, pouvant prétendre à un podium au classement d'une manche ou au classement final, doivent prendre leur disposition pour être présents lors des cérémonies protocolaires.

Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure. En cas d'absence injustifiée, le concurrent perdra le bonus de point acquis par son podium.

Inscriptions : Tarif 15 euros pour les licenciés FFC inscrits par internet, et 20 euros pour les non-licenciés et licenciés sur place

Les pilotes qui s'inscrivent le matin partiront en dernier. Inscriptions ouvertes jusqu'à 12h.

Inscriptions par internet sur le site « openfree » <http://openfree.trial-indoor.com/Openfree/accueil1.html>, clôture le vendredi soir et envoi par mail des heures de départs le samedi matin, plus info sur le site et affichage au pc course le matin.

Règlement par chèque le matin à l'ordre du club organisateur ou espèces.

Article 2 : FORMAT DE COURSE

2.1 Le VTT Trial Openfree se dispute sur un circuit de 8 à 10 zones maxi par tour et sur 2 tours. Les pilotes ont un temps de course de 4 h 30 au total pour effectuer 2 tours de 8 zones et 5 h 30 pour effectuer 2 tours de 10 zones. Les départs se feront à partir de 10h, 1 pilote toutes les 1 mn 30s dans l'ordre des catégories (poussins, etc...) (Peut varier suivant le nbre de pilotes au départ)

La direction de course peut décider de modifier ces temps avant ou pendant la compétition.

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

2.2 Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone.

Le suiveur devra demander au commissaire l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Article 3 : ZONES

3.1 : Présentation

Le VTT Trial Openfree, consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces sections sont constituées de différentes portes qui une fois franchies rapportent des points. Chaque section comportera un maximum de 76 pts.

3.2 : Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- flèches rouges 10 points
- flèches bleues 5 points
- flèches vertes 2 points

Si les portes sont numérotées, le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

3.3 : Temps imparti

Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section. **S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes mais perd tous les points de bonification qui lui reste.** Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte.

Article 4 : DÉCOMPTE DES POINTS

- La porte est matérialisée par 2 flèches de même couleur qui se font face
- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisi.
- A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.
- Le passage de la porte est validé lorsque le pilote et le vélo sont entièrement passés dans la porte. Le pilote doit franchir la porte avec le vélo à l'endroit (roue av et ensuite roue ar) et c'est l'axe de la roue arrière qui compte pour la validation de la porte.
- Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés. Par contre s'il tente le geste pour franchir l'obstacle et qu'il utilise ensuite un appui, les points de la porte sont comptés.
- Dès que l'axe de la roue avant est engagé dans la porte le pilote peut ensuite utiliser un appui pour passer son vélo.
- Tant que la porte n'est pas complètement franchie les « come-back » sont autorisés.
- Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.
- S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Article 5 : ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
 - Passer une porte à l'envers
 - Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
 - Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.
 - Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
 - Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
 - Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
 - Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
 - Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
 - Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
 - Dépassement du temps imparti
- Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points mais perd tous les points de bonification qui lui reste.**

Article 6 : BONIFICATIONS

Le pilote doit franchir au moins une porte pour avoir la bonification

Franchissement de la zone sans aucun appui, 10 points de bonification
Avec 1 appui 7 points de bonification, avec 2 appuis 5 points de bonification
Avec 3 appuis 2 points de bonification, avec 4 appuis 0 points de bonification

Le pilote qui roule et fait chuter ou survole une flèche conserve la bonification

Les appuis :

- Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.
- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.
- Il est permis de tourner le pied sur place.
- Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

En cas d'arrêt du comptage des points ou de dépassement du temps imparti (2 minutes), le pilote ne bénéficiera d'aucun point de bonification sur la zone. Il conservera les points acquis dans les portes.

Article 7 : DÉPASSEMENT DES DÉLAIS DE COURSE

Tout dépassement du temps de course est pénalisé de 2 points par minute de retard.
Tout retard supérieur à 30 minutes entraîne la disqualification
Ces points de pénalité sont soustraits du résultat final pris en compte pour le classement.

Article 8 : CATÉGORIES 2013

POUSSINS : - 9 ans (nés en 2005 et après) - PUPILLES : 9/10 ans (nés en 2003/2004)
BENJAMINS : 11/12 ans (nés en 2001/2002) - MINIMES : 13/14 ans (nés en 99/2000)
CADETS : 15/16 ans (nés en 97/98) - JUNIORS : 17/18 ans (nés en 95/96)
SENIORS : + 18 ans (nés en 94 et avant) - MASTERS : + 30 ans (nés en 83 et avant)
FEMININES - SCRATCH OPEN

Article 9 : CLASSEMENTS

Les classements de chaque manche seront établis suivant les catégories définies à l'article 14 et il y aura une remise des prix correspondante.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course le départage est fait par rapport au plus grand nombre de franchissement sans pied dans les zones (bonification à 10 points), puis des franchissements à 1 pied etc...

Pour les Podiums :

S'il est impossible de départager deux coureurs, ils devront effectuer une zone supplémentaire prévue par le Directeur de course. Cette zone sera chronométrée. L'ordre de passage sera tiré au sort et le pilote qui passera en 2^{ème} position sera mis à l'écart. le vainqueur sera celui qui marquera le plus de points dans la zone, et s'ils sont encore à égalité les bonifications serviront à les départager.

Article 10 : CLASSEMENTS GÉNÉRAL COUPE MIDI-PYRÉNÉES

16.1 Barème d'attribution des points par manche :

1er : 20pts ; 2e : 17pts ; 3e : 15pts ; 4e : 13pts ; 5e : 11pts ; 6e : 10pts ; 7e : 9pts ; 8e : 8pts ; 9e : 7pts ;
10e : 6pts ; 11e : 5pts ; 12e : 4pts ; 13e : 3pts ; 14e : 2pts ; 15e et après 1 pt

16.2 Pour le classement général de la Coupe Midi-Pyrénées, sera retenue la totalité des résultats moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat).

16.3 En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe Midi-Pyrénées.

Article 11 : LES TITRES

A l'issue de la Coupe, 10 titres de vainqueur de la Coupe MPY de VTT Trial Openfree seront décernés selon les catégories définies à l'article 14.